



Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/16-714-110 du 05/09/2016

APPEL A CANDIDATURE FORMATEURS PARCOURS EDUCATIF DE SANTE (PES)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. FARALLI - IA-IPR - mail : alain.faralli@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre de la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, l'académie d'Aix-Marseille recrute deux profils de formateurs pour assurer différentes mission.

- **Formateurs PES niveau 2 :**

Mission : Former des personnels de santé, personnels enseignants 1^{er} et 2nd degrés à la mise en place du Parcours Educatif de Santé en école et établissements et à leurs fonctions de référents PES.

Engagement : Chaque formateurs PES niveau 2 s'engage à assurer au moins 2 formations de bassin de 12h chacune par an. Les formations seront assurées par un trinôme de formateurs.

Rémunération : Chaque formation sera payée 12 vacations par formation pour le trinôme (répartition au pro-rata du temps d'intervention de chacun).

Formation : Chaque formateur PES niveau 2 suivra une formation de 24h (18h en présentiel et 6h en distanciel) portant sur le classeur Profedus, un parcours m@gistère développé par l'UNIRès et l'outil Folios. Cette formation sera assurée par le Rectorat d'Aix-Marseille en partenariat avec l'ESPE et l'UNIRès.

Profil recherché : 14 infirmières (1^{er} et 2nd degré / établissements publics) ; 1 médecin ; 15 enseignants 1^{er} degré public ; 15 enseignants 2nd degré public (collège / LGT / LP).

- **Formateurs PES m@gistère :**

Mission : Accompagner les référents PES en école et établissement au déploiement d'un parcours m@gistère développé par l'UNIRès en l'adaptant aux besoins locaux.

Engagement : Le formateur PES m@gistère s'engage à assurer l'accompagnement d'au moins un bassin représentant au maximum 60 référents PES en école et établissement.

Rémunération : 18 vacations pour suivre un bassin équivalent à 36h d'accompagnement.

Profil recherché : Tout personnel de santé ou d'enseignement du 1^{er} ou 2nd degré, des écoles et établissements publics. 6 postes à pourvoir.

Comment postuler ?

Quel que soit le profil, les candidatures sont à formuler exclusivement via le lien :

<https://goo.gl/YZxuJy> avant le 30 septembre 2016

Toute candidature sera soumise à validation de l'inspecteur de discipline et/ou du chef d'établissement et/ou de l'infirmière Conseiller Technique auprès du Recteur (pour les infirmier(ère)s), et/ou du médecin Conseiller technique auprès du Recteur (pour les médecins) ou de l'IA-DASEN du département concerné pour les enseignants du premier degré.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille